



COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 janvier 2016

L'an deux mille seize, le vingt et un janvier à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,
après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.

Nombre de conseillers :

En exercice.....35
Présents.....34
Votants.....35

Objet :

RAPPORTEUR :
Monsieur NIEL

Délibération numéro :
2016/016
Tremplin pour l'emploi
avenant n° 2 à la convention
du 19 décembre 2013

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la porte
de la Mairie le mercredi 27 janvier 2016,
que la convocation du conseil avait été
établie le vendredi 15 janvier 2016
Le Maire

ETAIENT PRESENTS : Christophe SAINT PIERRE, Claude ASSIER, Sylvie AYOT, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Christelle SUDRES BALTRONS, Bernard NIEL, Bérénice LACAN, Alain NAYRAC, Laaziza HELLI, Anne GAUTRAND, Bernard SOULIE, Elodie PLATET, Nicolas LEFEVERE, Nathalie FORT, Patrice GINESTE, Dominique DUCROS, Richard FAYET, Maryse DAURES, Claude CONDOMINES, Barbara OZANEAUX, Thierry SOLIER, Annie BLANCHET, Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL, Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY, Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Denis BROUGNOUNESQUE, Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI

ETAIT EXCUSE : Hugues RICHARD pouvoir à Bernard SOULIE

ETAIENT ABSENTS :

Monsieur Nicolas LEFEVERE est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Jean-Paul DARDE, Directeur du Pôle projets Urbains et Aménagements de la Mairie a été désigné comme secrétaire auxiliaire de séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2015/257 du 17 décembre 2015,

Considérant que 19 décembre 2013, la Ville de Millau a octroyé une subvention de 30 000 euros à l'association « TREMPLIN POUR L'EMPLOI » pour l'exercice 2014 renouvelable pour deux années consécutives.

Considérant que suite à la redéfinition de ses orientations, achevée en juin 2015, et à la mise en place d'une procédure d'accompagnement renforcé, l'association demande à ce que cette subvention soit entièrement affectée en 2016 à l'accompagnement renforcé de 22 personnes en difficulté d'insertion sociale et professionnelle,

Considérant qu'il convient d'en acter par la signature d'un avenant,

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal, après avis favorable de la commission des affaires sociales du 2 novembre 2015 :

1. D'approuver l'avenant n° 2 à intervenir à la convention portant sur la modification des articles 1 et 3,

2. D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme



Le Maire de Millau

Christophe SAINT-PIERRE

Accusé de réception

Reçu le **27 JAN. 2016**





COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 janvier 2016

L'an deux mille seize, le vingt et un janvier à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,
après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.

Nombre de conseillers :

En exercice.....35
Présents.....34
Votants.....35

Objet :

RAPPORTEUR :
Monsieur NIEL

Délibération numéro :
2016/017

**Contrat local de santé du
Sud Aveyron - ventilation de
la subvention de l'Agence
Régionale de Santé aux
associations partenaires**

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la porte
de la Mairie le : mercredi 27 janvier 2016,
que la convocation du conseil avait été
établie le vendredi 15 janvier 2016
Le Maire



ETAIENT PRESENTS : Christophe SAINT PIERRE, Claude ASSIER, Sylvie AYOT, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Christelle SUDRES BALTRONS , Bernard NIEL , Bérénice LACAN, Alain NAYRAC, Laaziza HELLI, Anne GAUTRAND, Bernard SOULIE, Elodie PLATET, Nicolas LEFEVERE, Nathalie FORT, Patrice GINESTE, Dominique DUCROS, Richard FAYET, Maryse DAURES, Claude CONDOMINES, Barbara OZANEUX, Thierry SOLIER, Annie BLANCHET, Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY, Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Denis BROUGNOUNESQUE, Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI

ETAIT EXCUSE : Hugues RICHARD pouvoir à Bernard SOULIE

ETAIENT ABSENTS :

Monsieur Nicolas LEFEVERE est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Jean-Paul DARDE, Directeur du Pôle projets Urbains et Aménagements de la Mairie a été désigné comme secrétaire auxiliaire de séance.

Vu l'article L 2311-7 du code général des collectivités territoriale,

Vu la délibération 2015/148 du 2 Juillet 2015 portant sur une demande de subvention et la signature d'une convention de partenariat avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) pour la mise en œuvre du contrat Local de Santé,

Vu la décision de financement n°6572133410/D2015/006 de la directrice de l'agence régionale de santé de Midi-Pyrénées accordant une subvention à hauteur de 6 055 € pour le financement d'une partie des actions déclinées dans le Contrat Local de Santé,

Considérant que la ville de Millau s'est engagée à assurer la coordination du CLS du Sud Aveyron par Contrat avec l'ARS le 5 octobre 2015,

Considérant que les subventions versées à titre exceptionnel, soit au titre d'actions, soit au titre des manifestations, sont concernées par ces dispositions,

Considérant qu'il est nécessaire de répartir entre les différentes structures ci-dessous la part de subvention attribuée par l'ARS qui correspond aux actions qu'elles doivent mettre en place :

Structures	Montant de la subvention municipale	Actions	Aide indirecte de la Mairie
Centre hospitalier de Millau	800 €	Organisation d'une réunion en 2016 sur le maintien à domicile des personnes âgées des professionnels de santé libéraux, des institutions et des associations	Mise à disposition d'un éducateur sportif (2 640 €) Achat d'aliments factices : 300 €
	2 604 €	Prévention de l'obésité au sein de la famille : organisation de 10 ateliers de sensibilisation par an au sein de la maternité de l'hôpital destinés aux futurs parents ou parents de jeunes enfants (financement de l'intervention d'une diététicienne à raison de 868 € par an, sur 3 ans)	
ADECA	800 €	Organisation de 4 « goûters-dépistage » pour les cancers du colon, du sein et du col de l'utérus en 2016 et 2017	
ANPAA 12	1 300 €	Organisation d'un colloque sur les addictions destiné aux professionnels en 2016	

Le delta entre les aides versées aux structures précitées et la totalité de la subvention attribuée par l'ARS sert à contribuer au travail de coordination réalisée par la Ville de Millau pour la mise en œuvre de ces actions,

Aussi, après avis favorable de la Commission sociale du 2 novembre 2015, il est proposé au Conseil Municipal :

1. D'AUTORISER le versement des subventions suivantes :

Centre hospitalier de Millau	3 404 €
ADECA	800 €
ANPAA 12	1 300 €

2. D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions à venir avec les partenaires liés dans le tableau ci-dessus pour leurs actions dans le cadre du Contrat Local de Santé.

Les crédits seront inscrits au BP 2016 : TS 124 – Fonction 40 Nature 6574

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures au registre

Accusé de réception

Reçu le **27 JAN. 2016**

Pour extrait conforme



Le Maire de Millau
Christophe SAINT-PIERRE